

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Case postale, 3001 Berne

Berne, le 10 octobre 2016 / ft  
VL\_ Sprachengesetz

Par email : [kultur\\_gesellschaft@bak.admin.ch](mailto:kultur_gesellschaft@bak.admin.ch)

**Modification de la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues, LLC)**  
**Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Le plurilinguisme est primordial en Suisse. Il est une composante centrale de l'identité, de l'histoire et de la culture suisse. Une bonne maîtrise des langues nationales et étrangères répond aux besoins du marché du travail. Ainsi, la responsabilité linguistique de chaque Canton dépasse les frontières cantonales pour assumer une portée nationale. La paix des langues est une construction très sensible, non seulement pour la cohésion nationale, mais aussi pour la place économique suisse.

Le Conseil fédéral a jugé que l'objectif d'harmonisation des langues « sembl[ait] concrètement menacé » et que, sur la base de l'art. 62 al. 4 de la Constitution, il est nécessaire d'imposer une réglementation relative à l'enseignement des langues à l'école obligatoire. Respectivement, trois variantes sont proposées et soumises à consultation.

Pour le PLR.Les Libéraux-Radicaux, le plurilinguisme joue un rôle important en Suisse. Le PLR soutient autant les efforts en matière d'harmonisation scolaire que l'apprentissage d'une langue étrangère le plus tôt possible. Pour cela, le PLR soutient le concordat intercantonal HarmoS ainsi que les différents plans d'études qui le mettent en œuvre.

Ceci dit, la Suisse est un Etat fédéral. L'autonomie des cantons est primordiale et une intervention fédérale dans ce contexte peut se justifier uniquement comme *ultima ratio*. Sans renier l'importance de l'harmonisation scolaire et de l'apprentissage des langues, les cantons restent libres, - dans les limites qu'ils se donnent eux-mêmes p. ex. par des concordats intercantonaux comme HarmoS - de choisir le modèle de scolarité qui leur convient. Le fédéralisme permet de mieux prendre en compte la diversité des situations cantonales et facilite l'expérimentation d'alternatives innovantes.

Le PLR comprend que le Conseil fédéral défende le multilinguisme et veille à son encouragement, mais ne partage pas l'avis du Conseil fédéral concernant une « menace » dans ce domaine. D'un côté le Bilan 2015 d'HarmoS a montré une très bonne harmonisation scolaire, y compris dans le domaine des langues étrangères (moyennant un suivi de l'évolution). Une évaluation par la CDIP est prévue en 2019 sur la base du Rapport national 2018 sur l'éducation. D'un autre côté les cantons alémaniques qui envisagent ou ont envisagé de s'écarter du modèle d'harmonisation ne souhaitent pas abandonner l'enseignement de la deuxième langue nationale, mais le repousser au niveau secondaire dans un objectif d'amélioration pédagogique. Finalement, il faut noter que toutes les votations cantonales étaient jusqu'à maintenant favorables à l'enseignement du français en primaire.

Sur la base de ces arguments, le PLR rejette le projet de modification de la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques. Subsidiairement, la préférence du PLR irait en faveur de la variante 3, qui permet la plus grande marge de manœuvre pour les cantons.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Handwritten signature of Petra Gössi in blue ink.

Petra Gössi  
Conseillère nationale

Le Secrétaire général

Handwritten signature of Samuel Lanz in blue ink.

Samuel Lanz